Commune de Montluel
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Meximieux

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20211130-2021-11-24-004-DE
Date de télétransmission : 30/11/2021
Date de réception préfecture : 30/11/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-11-24-004
Séance du 24 novembre 2021

Date de convocation : 18 novembre 2021
Date d'affichage de la convocation : 18 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.
La séance a eu lieu en public.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, Patrick RENARD, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Inès DUBOIS, Manon RIGOLLIER, Pascal JUSSEAUME, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Philippe BELAIR (procuration à Anne FABIANO), René BERTRAND (procuration à Patrick RENARD), Josette SAVARINO (procuration à Romain DAUBIÉ), Jean-Paul DA SILVA (procuration à Karine GARNIER)
ABSENT EXCUSÉ : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Franck GENILLON

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Pouvoirs : 4

Objet : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE « CADRE »

Rapporteur : Anne FABIANO

Mme FABIANO explique que la Convention territoriale globale (CTG) remplace les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). Il s'agit d'un nouveau contrat d'engagement entre la CAF et les collectivités territoriales qui se propose de couvrir tous les champs d'intervention de la CAF en matière de services aux familles.
C'est une démarche partenariale de co-construction d'un projet global de territoire. Elle permet de renforcer le partenariat avec la collectivité locale dans des champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement et l'accès aux droits.
Cette convention tripartite devient le contrat d'engagement politique entre la CAF et la collectivité pour maintenir, améliorer et développer une offre de services de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire, en renforçant la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et la coordination des actions menées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention tripartite la Commune de Montluel, la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire

Romain DAUBIÉ

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire

Romain DAUBIÉ